

LE GENRE DES MARGES LITTÉRAIRES. APPROCHE FÉMINISTE ET CRITIQUE DU CANON DES UNIVERSITÉS FRANCOPHONES DE BELGIQUE

Fanny GOERLICH

Dans les études de langues et littératures françaises et romanes des universités francophones, les textes de femmes sont rares, ce qui a mis Fanny Goerlich en colère et lui a donné envie de répondre de manière égalitaire à ces questions : les autrices sont-elles réellement absentes des programmes de littérature dans les universités ? Et si oui, comment sont-elles exclues de cette histoire littéraire ?

J'ai fait des études de langues et littératures françaises et romanes. À la fin de mes cinq ans d'études, je me rappelle avoir ressenti une grande colère lorsque je me suis rendu compte que je n'avais presque pas lu ou étudié d'autrices. J'étais en colère envers moi d'abord, pour ne pas avoir eu conscience que je lisais presque exclusivement des textes écrits par des hommes. Envers mes professeur·es et les institutions universitaires ensuite, pour m'avoir proposé un enseignement apparemment misogyne. Mon travail intitulé *Le genre des marges littéraires. Approche féministe et critique du canon des universités francophones de Belgique* est une résolution de cette colère. Il cherche à répondre à deux questions : les autrices sont-elles réellement absentes des programmes de littérature dans les universités ? Et si c'est le cas, comment les femmes sont-elles exclues de l'histoire littéraire ?

Pour répondre à la première question, j'ai analysé les programmes et les listes de lectures obligatoires des cours d'histoire et d'analyse littéraires qui concernent les XIX^e, XX^e et XXI^e siècles dans les cinq universités francophones de Belgique (Université de Liège, Saint-Louis, Université de Namur, Université Libre de Bruxelles et Université Catholique de Louvain). Les autrices forment 18, 25 % des listes de lecture des cours de littérature française et 12,05 % de celles des cours de littérature belge. Ces chiffres sont en-dessous des pourcentages de la

participation des autrices dans la production littéraire de chaque siècle : entre 10 et 25 % pour le XIX^e siècle, entre 20 et 30 % pour le XX^e siècle et entre 40 et 50 % pour le XXI^e siècle¹. De plus, ces pourcentages occultent de grandes disparités entre les cours, les professeur·es et les universités. En effet, sur les trente-trois cours de mon corpus, onze cours n'étudient aucune autrice et six cours proposent un corpus comprenant un tiers d'autrices. Ainsi, selon les choix et les préférences de leurs professeur·es, les étudiant·es en littérature rencontreront de nombreuses autrices sur leur parcours, ou pas du tout. Cette analyse statistique des programmes me permet de conclure que les femmes ne sont pas absentes des programmes. Elles ne sont pas invisibilisées mais plutôt marginalisées. Elles sont cantonnées aux marges du canon et aux enseignements de certain·es professeur·es.

Tout au long de mes recherches, j'ai eu à cœur de questionner mes méthodes et mes résultats. Est-ce que cette méthode de « compter les femmes » ne renforce pas la binarité que je tente de critiquer ? J'ai utilisé l'outil du genre² pour identifier et chiffrer les inégalités de traitement entre les auteurs et les autrices, toutefois il ne faut pas oublier qu'ériger les femmes en groupe homogène masque les individualités. Il est important de rappeler que les inégalités ne sont pas uniquement genrées et que mon étude n'aborde que très peu et de manière superficielle les questions de race, de sexualité et de classe. Mes recherches montrent qu'un canon est enseigné dans les universités, un canon duquel sont exclues ou marginalisées les femmes mais aussi les auteur·ices racisé·es ou francophones (non-français). En effet, les autrices belges sont doublement marginalisées (voire triplement marginalisées si elles sont racisées ou *queer*). En Belgique, la littérature belge est peu présente dans les programmes universitaires : un seul cours dédié est donné sur un seul semestre dans chaque université. La littérature belge est présentée comme une littérature périphérique qui gravite autour d'une littérature centrale, la littérature française³. La littérature française est la littérature dominante, perçue comme universelle, tandis que la littérature belge est une littérature dominée, perçue comme singulière. Le même mécanisme est utilisé pour marginaliser la littérature dite « féminine ». Ce qui apparaît comme universel est en

réalité français, masculin, blanc et hétérosexuel. Les littératures francophones, non-blanches, féminines et autres sont ainsi enseignées aux marges des universités, dans des cours spécifiques, souvent en option, ou dans des cursus spécialisés. Les critiques du canon par les études féministes ou décoloniales n'ont pas seulement un intérêt politique, une plus grande prise en compte de celles-ci dans les enseignements permettrait aussi d'enrichir et de complexifier la connaissance de la littérature.

Il est temps de répondre à ma deuxième question : comment les femmes sont-elles exclues de l'histoire littéraire ? L'histoire littéraire en tant que champ d'étude apparaît au XIX^e siècle et dès les débuts de la discipline, les autrices sont invisibilisées. Différentes stratégies d'exclusion sont mises en place. La principale est la construction d'une *différence*. Les femmes sont établies comme différentes des hommes. Une binarité est affirmée, appuyée par des arguments biologiques et des stéréotypes de genre. Par exemple, les femmes sont associées à la procréation, à la maternité et à la sphère de l'intime tandis que les hommes sont reliés à la création, à la paternité d'œuvres d'art et à la sphère publique. Les œuvres des femmes sont alors cantonnées à certains genres littéraires comme la correspondance, les journaux intimes, l'autobiographie... Elles sont ainsi reçues comme singulières, et ne peuvent prétendre à l'universalité. Parce qu'elles sont différentes, les femmes sont étudiées dans un chapitre à part des histoires littéraires ou dans des recueils distincts. Les autrices sont assignées à leur genre et leurs œuvres sont lues et étudiées comme des œuvres « de femmes ». Le genre apparaît donc comme un critère non-littéraire de hiérarchisation des auteurs et des autrices et de leurs œuvres.

Cette différence des autrices peut aussi être une stratégie individuelle utilisée par les autrices pour accéder à la canonicité, en investissant par exemple des genres littéraires ou des thèmes associés à la féminité. Mais ces stratégies individuelles et le statut « d'exceptions » de certaines autrices nuisent aux possibles stratégies collectives. En effet, la marginalisation des autrices est un phénomène social et non personnel.

Après avoir étudié de manière générale l'invisibilisation des autrices dans

les histoires littéraires, j'ai voulu comprendre comment les professeur·es des universités francophones de Belgique choisissent les auteurs et les autrices qu'ils enseignent à leurs étudiant·es. J'ai donc contacté les enseignant·es concerné·es par mon étude pour leur poser des questions sur les critères utilisés pour établir les listes de lecture. Une question méthodologique s'est posée à ce moment de ma recherche. Je m'inscris dans le champ des études de genre, je voulais donc interroger des professeur·es pour leur demander de se soumettre à une analyse critique et féministe de leurs pratiques. Je me suis demandée si je devais avouer ce biais ou le cacher. J'ai décidé d'être transparente. Ce n'était peut-être pas le meilleur choix stratégique mais il a permis une analyse des réactions : certain·es n'ont pas répondu, beaucoup étaient enthousiastes, d'autres moqueur·euses mais la réaction la plus surprenante a été de nombreuses justifications (non-demandées) sur l'absence d'autrices ou leur nombre restreint dans les listes de lectures. L'ancrage de ma démarche dans les études de genre semble avoir brouillé les rapports de pouvoir existants entre les professeur·es (pourtant académiquement et socialement en position dominante) et moi.

Dans leurs réponses, une neutralité est affirmée par les professeur·es : l'histoire littéraire serait objective et construite sur des méthodes scientifiques. Certain·es déclarent même ne pas effectuer de choix, leurs listes de lectures seraient les produits d'une évidence. Les institutions universitaires et les professeur·es sont ainsi responsables de la reproduction d'un canon masculin, excluant et basé sur des critères pas uniquement littéraires et de la pérennité de la hiérarchie entre les auteurs et les autrices. Ce qu'ils enseignent, ce sont les « classiques », les œuvres représentatives qu'il faut connaître pour avoir une bonne « culture générale ». Alors que les professeur·es disposent d'une liberté académique totale qui leur permet de ne pas être contraint·es par des éléments extérieurs (par exemple religieux ou politiques), l'héritage antiféministe de l'histoire littéraire des XIX^e et XX^e siècle continue de peser sur leurs choix et leurs programmes, jamais neutres du point de vue du genre.

1 Sources: REID Martine, *Des femmes en littérature*, Paris, Belin, coll. «L'extrême contemporain», 2010, p. 141-147 et LASSERRE Audrey, «Les femmes du XX^e siècle ont-elles une Histoire littéraire?», dans «Synthèses», dirigé avec Mathilde Barraband, *Cahier du CERACC* n°4, décembre 2009, p 42 et 51.

2 Au sens défini par Joan Scott: «le genre est un élément constitutif de rapports sociaux fondés sur des différences perçues entre les sexes, et le genre est une façon première de signifier des rapports de pouvoir», SCOTT Joan, VARIKAS Éléni (trad.), «Genre: Une catégorie utile d'analyse historique», dans *Les Cahiers du GRIF*, n°37-38 «Le genre de l'histoire», 1988, p. 125-153.

3 Ce modèle est appelé « modèle gravitationnel » par Benoît Denis et Jean-Marie Klinkenberg, auteurs du manuel de référence pour l'étude de la littérature belge, dont la lecture est dans trois universités de mon corpus: *La Littérature belge. Précis d'histoire sociale*, Éditions Labor (coll. «Espace Nord Références»), Loverval, 2005.
